



Rentrée 2021-2022

Modalités de réinscription de votre(vos) enfant(s)

Les demandes d'inscription seront possibles à partir du lundi 23 août auprès des responsables ALSH (Jean Leciaguecahar et Fanny Martin) :

- Via le Portail Familles :

1. Actualisation des documents (cf liste ci-dessous)
2. Demande d'inscription

Ne seront traités que les dossiers ayant fait l'objet d'une demande d'inscription.

Les réservations seront possibles **après validation de l'inscription** par nos services.

- Par mail à : alsh@sagardian.org

Documents à actualiser :

- Nouveau règlement signé
- Fiche familiale d'inscription complétée et signée
- Avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020
- Attestation d'assurance responsabilité civile à jour
- Certificat de scolarité pour les enfants de moins 3 ans

Les modalités de réservation et d'annulation, ainsi que les tarifs, sont précisés dans le règlement ALSH.

Le délai de traitement d'une demande est de 72 h (jours ouvrés) à partir du dépôt de celle-ci.

Nous restons disponibles pour toute information complémentaire au 05.59.54.40.06 ou par mail à : alsh@sagardian.org

L'Equipe de direction
ALSH Sagardian